



En 2022, les abonnés du Siden-Sian – Noréade bénéficieront de tarifs de l'eau plus justes et écoresponsables

Toujours vigilant face à une ressource en eau potable de plus en plus rare, le SIDEN-SIAN - Noréade vient d'adopter une nouvelle stratégie tarifaire pour inciter ses usagers à mieux la consommer. Après plus d'un an de réflexion et dans la continuité de nombreuses actions menées pour préserver cette ressource, les élus du Comité Syndical du SIDEN SIAN ont voté le 16 décembre ces nouveaux tarifs visant à être plus justes pour une consommation de l'eau plus responsable. Les abonnés des Régies publiques SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement en bénéficieront dès 2022.

■ Les nouveaux tarifs dans le détail

La part fixe « abonnement » baissera sur la facture des abonnés dès janvier 2022, avec une réduction de 20 € pour la part fixe « assainissement collectif » à compter de janvier, suivie en juillet d'une réduction de 10 € pour la part fixe « eau potable ».

Pour la part variable, une tarification progressive sera mise en place sur les consommations enregistrées sur l'année 2022, avec un seuil de déclenchement d'une seconde tranche tarifaire qui a été fixé à 80 m³/an, la moitié des abonnés consommant moins de 80 m³/an.

Sur un an, la facture des foyers consommant moins de 80 m³/an, soit donc la moitié des abonnés, baissera ou sera stable. Les 16 % des abonnés consommant entre 80 et 110 m³/an (110 m³/an étant la consommation normale d'un foyer de 6 personnes) verront leur facture annuelle augmenter de moins de 18 €, soit un prix de l'eau stable compte tenu de l'accélération de l'inflation.

■ Une tarification écoresponsable compatible avec un ambitieux plan d'investissements

Cette nouvelle tarification vise à alléger la facture des foyers consommant peu d'eau potable et à inciter ceux qui en consomment beaucoup à être plus responsables dans leur usage d'une ressource limitée.

Pour Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN et de ses Régies, « *l'eau potable n'est pas une marchandise que le SIDEN-SIAN et ses Régies souhaiteraient vendre toujours davantage. L'heure est désormais à la prise en compte par tous les usagers, particuliers comme professionnels, de la raréfaction de la ressource en eau* ».

Pour accompagner les usagers dans cette transition tarifaire et les aider à réduire leur consommation en eau, le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement mettront en place une campagne de communication sur les écogestes et les bonnes pratiques à adopter.

En parallèle et de manière graduelle, le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement mettront également fin aux tarifs dégressifs actuellement en vigueur pour certains usagers professionnels, de manière à les inciter à réduire eux aussi leur consommation d'eau potable.

Enfin, ce changement dans la structure des tarifs laisse totalement inchangé le montant total qui est perçu sur l'ensemble des abonnés par le SIDEN-SIAN et ses Régies.

De ce fait, les nouveaux tarifs préservent la capacité d'investissement du SIDEN-SIAN – Noréade qui ont mis en œuvre un Plan Pluriannuel de Programmation 2021-2026 où sont inscrits 222 millions d'euros d'investissements pour l'eau potable et 240 millions d'euros d'investissements pour l'assainissement dans ses collectivités adhérentes, soit environ 750 communes.



Vous souhaitez connaître votre consommation d'eau !

Rendez-vous sur Noréade.fr rubrique Eau potable > Estimation de consommation